



Centre d'approvisionnement – Bureau d'Ottawa
Poste 9N089A, 9^e étage
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

le 9 décembre, 2021

ADDENDA N^o 4

Objet : **Appel d'offres n^o 30001400**

Titre : Conception, fabrication et installation d'une tour radar autoportante de 24,4 mètres à Chebucto Head, en Nouvelle-Écosse

Lieu : Chebucto Head, en Nouvelle-Écosse

Date de clôture : **le 16 décembre, 2021, à 14 h HNE (Heure Normale de l'Est)**

Madame, Monsieur,

À la suite de l'appel d'offres susmentionné, nous transmettons le présent **addenda n^o 4** pour informer les soumissionnaires des questions et réponses suivantes reçues à ce jour :

De plus, veuillez voir ci-joint les documents suivants :

“**2021_12_08-Appendix_I.pdf**”. Vous trouverez ci-joint un document contenant des conseils sur l'installation et la mise à la terre du paratonnerre. Cela fait partie des spécifications techniques en tant qu'annexe I.

Q1 :La tour doit-elle être entièrement peinte en rouge signalisation (RAL 3020)?

R1 :Non, la tour n'a pas à être peinte en rouge. La tour doit être galvanisée conformément à la section 055129, Échelles et escaliers métalliques, et à la section 133613, Tours en acier, des spécifications techniques.

Q2 :Le point 1.2.3.6 de la section 01 11 00 mentionne l'antenne radar existante, à savoir l'antenne en bande X à gain élevé SCANTER de Terma. L'entrepreneur doit-il déplacer cette antenne de la tour existante sur place? Si oui, est-ce que cela peut être fait au moment de la construction de la tour? Qui est responsable de la connexion et de la mise à l'essai de l'antenne?

R2 :L'entrepreneur n'est pas responsable de l'installation, de la connexion ou de la mise à l'essai de l'antenne radar.

Q3 :Selon le point 1.2.3.10 de la section 01 11 00 des spécifications techniques, l'entrepreneur est responsable de fournir et d'installer les supports de transmission. Pouvez-vous indiquer la quantité de lignes de transmission et leur taille pour la construction initiale?

R3 :L'entrepreneur est responsable de la conception et de la fourniture d'une échelle de transmission et de supports de montage qui permettront de fixer cinq (5) guides d'ondes EW90 ou EW85 et cinq (5) câbles



30001400

d'alimentation c.c. de 1 1/2 pouce de diamètre. L'entrepreneur n'est pas tenu de fournir les guides d'ondes et les câbles.

Q4 :Le point 2.1.12.2 de la section 26 05 27 des spécifications techniques indique que le conducteur de terre du paratonnerre doit être connecté à l'aide d'un connecteur soudé par aluminothermie. Peut-on utiliser des connecteurs de compression?

R4 :Non.

Q5 :Est-il nécessaire de prolonger la clôture existante pour entourer la nouvelle tour? Les spécifications ne mentionnent rien à ce sujet. Si oui, veuillez fournir des détails.

R5 :Oui, la clôture existante devra être modifiée et prolongée de manière à ce qu'elle entoure la nouvelle tour radar. Il faudra environ 24 mètres de nouvelle clôture et une nouvelle double porte de 3 mètres de large. La clôture doit mesurer 2,4 mètres de haut et les poteaux doivent être espacés d'au plus 3 mètres.

Q6 : Pour les câbles électriques, nous avons besoin d'un schéma à lignes unifilaires indiquant la taille des câbles.

R6 : L'entrepreneur n'est pas tenu de fournir les guides d'ondes ni les câbles d'alimentation ou de données pour l'antenne radar.

Q7 :Le nouveau bâtiment d'équipement fait-il partie de la portée des travaux de ce contrat?

R7 :Non.

Q8 :En attendant que le nouveau bâtiment soit construit, comment le guide d'ondes sera-t-il installé?

R8 :L'installation du guide d'ondes ne fait pas partie de ce contrat.

Q9 : La mise à la terre de la tour radar est-elle reliée à la mise à la terre du bâtiment existant, à la mise à la terre du nouveau bâtiment, ou faut-il installer une nouvelle mise à la terre?

R9 : La mise à la terre de la tour radar n'est pas reliée à la mise à la terre du bâtiment existant ou à celle du nouveau bâtiment.

Pour supprimer et remplacer les sections suivantes du document Spécifications :

I. Devis, section 01 11 00, supprimer l'article 1.2.3.6 et le remplacer par le nouvel article 1.2.3.6 suivant.

- i. 1.2.3.6 La tour doit être conçue pour soutenir l'antenne radar du propriétaire : antenne Terma à gain élevé de 21 pi. La conception de la plate-forme d'installation doit permettre un accès pour l'entretien. Voir l'appendice E : Exigences relatives à la charge de l'antenne radar.

II. Devis, section 01 11 00, supprimer l'article 1.2.3.11 et le remplacer par le nouvel article 1.2.3.11 suivant.

- i. 1.2.3.11 Fourniture et installation des systèmes de mise à la terre y compris le raccordement à la tour et aux structures connexes, et fourniture des systèmes de mise à la terre hors terre et sous terre (tiges de paratonnerre, système de mise à la terre continu jusqu'aux anneaux et composants radiaux de terre enfouis de la tige de paratonnerre, toutes les barres omnibus, etc.).



- III. Devis, section 01 11 00.
- i. Supprimer l'article 1.2.3.12.
- IV. Devis, section 01 11 00, supprimer l'article 1.7.2 et le remplacer par le nouvel article 1.7.2 suivant.
- i. 1.7.2 La conception et la fabrication doivent être achevées dans les dix (10) semaines suivant l'attribution du contrat. L'installation doit être terminée dans les vingt (20) semaines suivant l'attribution du contrat.
- V. Devis, section 13 36 13, supprimer l'article 3.1.5 et le remplacer par le nouvel article 3.1.5 suivant.
- i. 3.1.5 Charge éolienne : Utiliser les données sur le vent propres au site fournies à l'appendice G.
- VI. Devis, section 13 36 13, supprimer l'article 3.1.6 et le remplacer par le nouvel article 3.1.6 suivant.
- i. 3.1.6 Exigences relatives à la charge de la tour radar : Utiliser les exigences qui se trouvent à l'appendice E.
- VII. Devis, section 26 05 27.
- i. Supprimer l'article 1.1.2.
- VIII. Devis, section 26 05 27, supprimer l'article 1.1.3 et le remplacer par le nouvel article 1.1.3 suivant.
- i. 1.1.3 L'entrepreneur est responsable de l'installation de tous les nouveaux systèmes de mise à la terre externes pour la tour et le pont de guide d'ondes.

Cordialement,

Ginette Aliaga

Agente d'approvisionnement et des contrats

Centre d'approvisionnement, Services du matériel et des acquisitions

Pêches et Océans Canada

200, rue Kent, 9N089A

Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Courriel : Ginette.AliagaGallo@dfo-mpo.gc.ca